

Apprentissage de l'autonomie et du travail personnel : un cadre de réflexion commun pour les écoles et les collèges de Saint-Priest

*Emmanuel Mejias, principal du collège Boris Vian
Jacqueline Fayet, principale du collège Gérard Philipe
Thomas Hubert, principal adjoint du collège Gérard Philipe
Fabienne Morand-Morel, principale du collège Colette
Victor Irrmann, principal adjoint du collège Colette
Patrick Mirdjanian, Inspecteur de l'Éducation Nationale de la circonscription de Saint-Priest
Stéphane Kus, coordonnateur des Réseaux de Réussite Scolaire de Saint-Priest*

« Que l'école est belle avec ses savoirs, mais qu'elle est l'aide aux devoirs ! »

Cocteau Mot Lotov

Les devoirs à la maison, une tradition qui pose problème

Du point de vue de l'égalité des chances :

“On n'insistera jamais assez sur le fait que tout renvoi systématique du travail scolaire à la maison est, en réalité, un renvoi aux inégalités”, P. Meirieu

Une recherche de l'INRP, en 1992 (F. Guiguet, L. Jaillardon sous la direction de Ph. Meirieu), montre que le renvoi du travail personnel à la maison pénalise massivement les élèves des catégories socio-professionnelles défavorisées, alors que ces mêmes élèves obtiennent des résultats proches de ceux de leurs camarades quand le travail est fait en classe.

Du point de vue social et familial :

La réalisation des devoirs diminue le temps de loisirs, le temps de repos, pèse sur les vacances, et cela d'autant plus que les élèves sont en difficulté.

Les devoirs sont assez souvent l'objet de préoccupations, voir de conflits dans les familles, alors qu'ils sont secondaires par rapport aux temps de classe en ce qui concerne l'apprentissage des élèves. Ils mettent en difficulté les structures d'éducation populaire dont les objectifs d'accompagnement à la scolarité ne se réduisent pas à l'aide aux devoirs mais sont aussi de donner aux enfants et aux jeunes une ouverture culturelle : les familles populaires souvent en difficultés pour aider leurs enfants dans les devoirs leur demande en priorité que les devoirs soient fait sans réaliser forcément que l'enrichissement culturel est aussi essentiel à la réussite scolaire.

Ils induisent un rapport de jugement et de culpabilisation entre les élèves, les enseignants et les parents : (pour beaucoup de parents, un bon enseignant donne beaucoup de devoirs, pour beaucoup d'enseignants, un élève qui ne travaille pas à la maison a des parents défaillants, et l'élève qui ne réussit pas se voit reprocher son « manque de travail »).

Du point de vue pédagogique :

La pratique des devoirs met davantage en avant des modèles naïfs de la réussite (l'effort, le travail), sans s'arrêter sur les conditions et les processus d'acquisition des connaissances. Les devoirs donnés sont au mieux des applications des leçons faites en classe, mais ils peuvent être aussi disparates, mal centrés sur les notions importantes. Le plus souvent, l'élève a besoin de la relance d'un adulte avisé. Outre les inégalités des aides, on constate des interventions trop appuyées (c'est l'adulte qui fait l'essentiel du devoir, lequel perd alors tout intérêt) ou des oppositions de méthode entre les parents et les enseignants (les opérations, la lecture au CP...). La correction des devoirs en classe pose aussi des problèmes. Elle peut prendre du temps en début de journée, ou être faite trop rapidement, ou pas du tout. Le suivi individuel apparaît rare et ne conduit pas l'élève à produire un travail appliqué.

Les textes officiels

Pour l'école élémentaire, le travail personnel à la maison est strictement encadré par la circulaire du 6 septembre 1994 :

“Les élèves n'ont pas de devoirs écrits en dehors du temps scolaire. A la sortie de l'école, le travail donné par les maîtres aux élèves se limite à un travail oral ou à des leçons à apprendre.”

Pour le collège, il n'existe pas de textes réglementant le travail donné aux élèves hors temps scolaire.

Cependant **le Socle Commun**, qui définit les compétences que l'école et le collège doivent développer chez les élèves pour qu'ils les maîtrisent en fin de scolarité obligatoire, rappelle que l'autonomie dans le travail personnel est une compétence qui relève d'un apprentissage faisant parti des missions de l'Ecole (et non des familles, des structures d'Education Populaire ou des cours particuliers privés) :

« Les principales capacités attendues d'un élève autonome sont les suivantes : s'appuyer sur des méthodes de travail (organiser son temps et planifier son travail, prendre des notes, consulter spontanément un dictionnaire, une encyclopédie, ou tout autre outil nécessaire, se concentrer, mémoriser, élaborer un dossier, exposer) ; savoir respecter des consignes ; être capable de raisonner avec logique et rigueur et donc savoir : identifier un problème et mettre au point une démarche de résolution ; rechercher l'information utile, l'analyser, la trier, la hiérarchiser, l'organiser, la synthétiser ; mettre en relation les acquis des différentes disciplines et les mobiliser dans des situations variées ; identifier, expliquer, rectifier une erreur ; distinguer ce dont on est sûr de ce qu'il faut prouver ; mettre à l'essai plusieurs pistes de solution ; savoir s'autoévaluer ; (...) développer sa persévérance ; (...). »

La Charte Nationale d'accompagnement à la scolarité, fixe des objectifs clairs à cet accompagnement par les partenaires de l'école, qui sont loin de se limiter à une simple « aide aux devoirs » :

- aider les jeunes, en utilisant les technologies de l'information et de la communication notamment, à acquérir des méthodes, des approches, des relations susceptibles de faciliter l'accès au savoir
- élargir les centres d'intérêt des enfants et adolescents,
- promouvoir leur apprentissage de la citoyenneté par une ouverture sur les ressources culturelles, sociales et économiques de la ville ou de l'environnement proche
- valoriser leurs acquis afin de renforcer leur autonomie personnelle et leur capacité de vie collective, notamment par la pratique de l'entraide et l'encouragement du tutorat entre les jeunes
- accompagner les parents dans le suivi de la scolarité des enfants.

Des pistes de réflexion pour les équipes pédagogiques

Des pratiques à proscrire :

- des travaux que l'élève ne peut faire seul (ce qui implique un apprentissage en classe : comment faire le travail personnel demandé)
- noter un travail fait à la maison

Des propositions :

- ne donner que des exercices d'appropriation du cours et des leçons à apprendre (tout en clarifiant avec les élèves ce que signifie « apprendre une leçon »)
- évaluer le fait que le travail soit fait mais éviter de noter le travail lui-même
- construire dans chaque équipe de cycle et dans chaque équipe disciplinaire un projet d'apprentissage progressif du travail personnel inscrit dans le projet d'école ou d'établissement
- Réfléchir à une progressivité du temps de travail demandé aux élèves en fonction de leur âge : par exemple ¼ d'heure en cycle 2, ½ heure en cycle 3, ¾ d'heure en 6^e et 5^e, 1 heure en 4^e et 3^e, ce temps de travail étant calculé en fonction des élèves « moyens » et non des plus rapides et peut prendre en compte au moins en partie du temps de travail personnel dans l'établissement.
- S'interroger sur la possibilité d'intégrer dans chaque journée pour l'élémentaire ou dans les cours pour le collège un temps de travail personnel qui prépare le travail demandé à la maison.
- pour le collège, construire dans chaque équipe de classe un suivi du « poids » des devoirs.
- Proposer à l'école et au collège les dispositifs d'aide à l'apprentissage du travail personnel pour les élèves en difficulté, tout en envisageant de différencier le nombre et la nature des activités en fonction des possibilités des élèves.